

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 28 JANVIER 2026

20260128_B06 - COUZEIX - Le Mas de l'Age - Autorisation d'acquisition de 25 logements collectifs et d'un local en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 28 janvier 2026 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Monsieur Dominique RENAUDIE, Administrateur

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant la proposition faite par la société SIGNATURE PROMOTION d'acquérir 25 logements collectifs et un local en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), construits sur une partie de la parcelle cadastrée EC n°38, route de Bellac à COUZEIX, au sein du lot n°1 du futur lotissement du Mas de l'Age,

Vu les plans transmis par le promoteur précisant la répartition des logements proposés en 10 T2, 9 T3 et 6 T4, représentant une surface prévisionnelle totale de 1 475,03 m² habitables, et disposant d'une loggia ou d'une terrasse, et d'un emplacement de stationnement par logement en sous-sol, répondant au niveau RE2020 palier 2025, avec une certification PROMOTELEC,

Considérant le local, destiné à la location à une association, livré brut sans aménagement de finition intérieur, d'une surface prévisionnelle de 164.41 m² habitables, sans emplacement de stationnement privatif,

Considérant la demande de permis de construire à déposer au cours du 1^{er} semestre 2026 par le promoteur,

Vu l'avis des services du Domaine en date du 7 janvier 2026, précisant que les valeurs proposées pour ce projet n'appellent pas d'observation, étant précisé que l'évaluation est exprimée hors taxes et hors droits et est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la poursuite des démarches nécessaires à la négociation et à l'acquisition de 25 logements collectifs et un local en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), construits sur une partie de la parcelle cadastrée EC n°38, route de Bellac à COUZEIX, au sein du lot n°1 du futur lotissement du Mas de l'Age, auprès de la société SIGNATURE PROMOTION ;
- Autorise la signature des actes d'acquisition des logements collectifs compte tenu d'une surface habitable totale prévisionnelle de 1 639,44 m², sous réserve d'obtention des agréments pour la réalisation de logements sociaux avant signature de l'acte authentique de VEFA et du permis de construire par le promoteur ;
- Autorise la signature de tous actes et documents y afférents, ainsi que l'engagement des dépenses correspondantes.

Formalités de publicité effectuées
le - 3 FEV. 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le - 3 FEV. 2026
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

